

## BULLETIN D'OPTION - ASSOCIATIONS

à retourner dûment complété à : «Hier, un village» -Le bourg - 12300 FLAGNAC.

Association : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal – Ville : \_\_\_\_\_

Tél : \_\_\_\_\_ Mail : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

Nom de l'autocariste : \_\_\_\_\_ Responsable du groupe : \_\_\_\_\_

SOIREE DU :

- Vendredi 21 juillet  
 samedi 22 juillet

- jeudi 27 juillet  
 vendredi 28 juillet  
 samedi 29 juillet

- jeudi 3 août  
 vendredi 4 août

TOTAL DES PLACES à retenir : ..... (*nombre approximatif*)

**Tarifs : (groupe à partir de 25 personnes)**

- 18 € pour les jeunes de 12 à 17 ans inclus et les adultes
- 7 € pour les enfants 7 à 11 ans inclus
- Gratuit pour les enfants de moins de 7 ans

**MERCI DE PRECISER LE NOMBRE DE BUS:** .....

RÉSERVATION EN 2 TEMPS :

1. Afin de prendre en compte votre demande d'option, merci de bien vouloir nous retourner un exemplaire de ce bulletin d'option accompagné **d'un chèque d'arrhes de 45 €**
2. Pour la confirmation du nombre exact de personnes, merci de nous renvoyer obligatoirement, le bulletin de réservation, 7 jours avant la date du spectacle.  
(Voir informations et conditions générales au dos.)

**Cadre réservé à « Hier un village... »**

Nous avons bien pris en compte votre demande d'option le .....

Chèque d'acompte reçu :  Oui  Non

Fait à Flagnac  
SIGNATURE

# INFORMATIONS ET CONDITIONS GÉNÉRALES

Le spectacle débute à 22h15.

Pour un meilleur accueil et une bonne organisation, les clients doivent se présenter à l'entrée du spectacle au plus tard à 21 h 45.

Les enfants sont sous l'entière responsabilité et la surveillance de leurs parents ou de leurs accompagnants.

« Hier, un village » se réserve le droit d'annuler le spectacle si les conditions météorologiques l'exigent.

## **Annulation :**

- Du fait de l'association : Toute annulation du fait de l'Association « Hier, un village » entraînera le remboursement des sommes versées par le client, à l'exclusion de tous dommages et intérêts.
- **Du fait du client : Une annulation totale émanant du client, moins de 7 jours avant la prestation entraînera le non remboursement des arrhes.**

## **Modifications du spectacle :**

Les modifications du programme ou de la distribution, comme l'interruption de l'évènement au-delà de la moitié de la durée ne peuvent donner lieu à remboursement.

## **Confirmation du nombre de places :**

Le nombre de places confirmé par téléphone ou mail, 24 h avant le spectacle sera le nombre à payer.

## **Ponctualité :**

- L'évènement commence précisément à l'heure annoncée.
- Cinq minutes avant le début de la représentation, les places numérotées ne sont plus garanties.
- Les spectateurs retardataires ne peuvent prétendre à des places réservées.

## **COVID 19 :**

**En fonction de la situation sanitaire du moment et pour garantir la sécurité de tous, l'Association « Hier un village » mettra tout en œuvre pour vous accueillir dans les meilleures conditions.**